

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION
UNIVERSITÉ MOHAMMED PREMIER
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
OUJDA



كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
DE LA VENTE SUR OFFRES DE PRIX N° : 02 /2023/FSJESO

Vente de mobiliers et matériels réformés

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

ARTICLE 1	: OBJET DE LA VENTE SUR OFFRES DE PRIX	4
ARTICLE 2	: CONSISTANCE DE L'OFFRE.....	4
ARTICLE 3	: ESTIMATION DE LA VENTE.....	4
ARTICLE 4	: DELAI DE RECEPTION DES OFFRES.....	4
ARTICLE 5	: VISITE DU MATERIEL	4
ARTICLE 6	: PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.....	4
ARTICLE 7	: CAUTIONNEMENT PROVISoire.....	5
ARTICLE 8	: ETABLISSEMENT DES PRIX ET JUGEMENT DES OFFRES.....	6
ARTICLE 9	: ETAT DU MATERIEL.....	6
ARTICLE 10	: RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES.....	6
ARTICLE 11	: MODALITES DE PAIEMENT.....	6
ARTICLE 12	: DELAI D'EXECUTION DU LOT.....	7
ARTICLE 13	: RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR	7
ARTICLE 14	: DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	7
ARTICLE 15	: REGLEMENT DES LITIGES	7
ARTICLE 16	: REVISION DES PRIX.....	7
ARTICLE 17	: DESCRIPTIF DES LOTS.....	7

ANNEXES

ANNEXE I	: ATTESTATION DE VISITE DU MATERIEL.....	13
ANNEXE II	: ACTE D'ENGAGEMENT.....	14
ANNEXE III	: BORDEREAU DE PRIX	15
ANNEXE IV	: DECLARATION SUR L'HONNEUR.....	16

Vente sur offres de prix conclue

Entre :

Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales
d'Oujda, **Sous -Ordonnateur.**

D'une part

ET

Nom et Prénom :

(Personne physique CIN/ Personne morale Statut):

Demeurant à :

Titulaire du compte N° :

Tenu à la banque :

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA VENTE SUR OFFRES DE PRIX

Le présent CPS relatif à la vente sur offres de prix de mobiliers et matériels reformés de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales relevant de l'Université Mohammed Premier d'Oujda sis au : **Complexe universitaire Boulevard Mohammed VI, Hay Al Qods Oujda.**

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DE L'OFFRE

La présente vente sur offres de prix est divisée en trois lots détaillés comme suit :

- **Lot n°1 : Matériels informatiques.**
- **Lot n°2 : Matériels et mobiliers de Bureau.**
- **Lot n°3 : Divers « articles de plomberie sanitaires, articles d'électricité ; matériaux de construction ...etc. ».**

ARTICLE 3 : ESTIMATION DE LA VENTE

La valeur de l'ensemble de mobiliers et matériels reformés mis en vente **est estimée selon les lots comme suit :**

Numéro de lot	L'estimation en Dirhams
Lot N°1	21.500,00 dhs
Lot N°2	50.000,00 dhs
Lot N°3	8.500,00 dhs

ARTICLE 4 : DELAI DE RECEPTION DES OFFRES

Le délai de réception des offres est fixé **le 21 Septembre 2023 avant 10 heures** au service financier de la faculté. Toutefois, les concurrents peuvent remettre leurs offres au président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis. Les offres qui parviennent à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Oujda postérieurement à la date et à l'heure d'ouverture des plis ne seront pas admises.

ARTICLE 5 : VISITE DU MATERIEL

Le matériel réformé objet du présent CPS est exposé à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Oujda à l'adresse susmentionnée.

La visite des lieux de reconnaissance est programmée le 11 septembre 2023 entre 10h et 12 h matin.

Une attestation de visite du matériel sera délivrée par le service financier à tout concurrent ayant effectué la visite de reconnaissance conformément au modèle ci-joint (ANNEXE I).

ARTICLE 6 : PRESENTATION ET CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Chaque dossier présenté est mis dans un pli fermé cacheté portant :

- 1 – Le nom, prénom (ou raison sociale) et l'adresse du concurrent ;
- 2 – L'objet du présent appel d'offres ;

3 – La date et l’heure de la séance d’ouverture des plis ;

Ce pli contiendra deux (02) enveloppes distinctes :

A – La Première enveloppe comprend :

1 – le montant de la caution provisoire qui dépend du lot sélectionné par le concurrent. Le montant de ladite caution de chacun des trois lots liés à cette vente est indiqué dans l’article ci-dessous relatif au cautionnement provisoire.

Les dépôts de garantie provisoires sont présentés **séparément** pour chaque lot sous forme de chèques certifiés.

2 – Le présent CPS signé et cacheté à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention lu et accepté écrite à la main ; Le cahier des prescriptions spéciales peut être retiré à partir du site web de la faculté ([http://droit.ump.ma.](http://droit.ump.ma)) ou auprès du service financier de la faculté.

3 – Les éléments d’identification du candidat :

- S’il s’agit d’une personne morale : les statuts, le nom et prénom du représentant légal et son capital social ;

- S’il s’agit d’une personne physique : Une photocopie certifiée conforme à l’originale de la carte d’identité nationale (CIN).

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Caution provisoire – Statuts – Cahier des charges ».

B – La Deuxième enveloppe :

L’offre financière qui doit comprendre :

1 – L’acte d’engagement dûment rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu’un même représentant puisse présenter plus d’un concurrent à la fois conformément au modèle ci-joint (ANNEXE II) ;

2 – Le bordereau des prix conformément au modèle ci-joint (ANNEXE III) ;

Les offres doivent être établies sans contenir ni restrictions ni réserves. La FSJESO se réserve le droit d’écarter toute offre qui contient ou contiendrait des réserves ou serait assortie de conditions.

NB : le montant de l’acte d’engagement ainsi que le montant du bordereau des prix devront être écrits en chiffres et en toutes lettres.

ARTICLE 7 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Pour participer à cet appel d’offres, les soumissionnaires doivent constituer un cautionnement au profit de la FSJESO. Le montant de ce cautionnement sous forme de chèque certifié selon le lot ou les lots choisi par le concurrent, les montants de la caution sont déterminés ci-après en notant que **chaque caution provisoire sera présentée séparément pour chaque lot** :

Numéro de lot	Montant de la caution provisoire en Dirhams
Lot N°1	2.500,00 dhs
Lot N°2	4.000,00 dhs
Lot N°3	1.500,00 dhs

Le cautionnement peut être saisi par la FSJESO :

- Si le soumissionnaire retire son offre pendant le délai de validité ;
- Si le soumissionnaire retenu manque à son obligation de donner suite à la présente vente ;
- Si le soumissionnaire retenu désiste d’effectuer le paiement ou n’a pas effectué le paiement avant la date fixée
- Si le soumissionnaire ne retire pas la totalité du matériel mis en vente.

Le cautionnement provisoire est restitué aux soumissionnaires non retenus **le lendemain** du jour de l'ouverture des offres.

Pour le titulaire de la vente, le cautionnement provisoire lui sera restitué après avoir réglé la totalité de la somme pour le ou lesquels il a été retenu et après avoir retiré la totalité du matériel et mobiliers réformés objet du présent appel d'offres.

Aucune offre ne sera acceptée si elle n'est pas accompagnée du cautionnement correspondant.

ARTICLE 8 – ETABLISSEMENT DES PRIX ET JUGEMENT DES OFFRES

A) Les prix sont fermes et non révisables

B) Les concurrents ne peuvent en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit remettre en cause les prix offerts tels qu'ils ont été libellés sur leurs offres de prix.

C) Toute offre inférieure à la valeur estimée par la FSJESO sera écartée immédiatement.

D) Les offres financières seront comparées pour déterminer l'offre la plus avantageuse pour la FSJESO.

E) Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à une indemnité dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées.

Il sera procédé, en séance publique, **le 21 Septembre 2023 à 10 heures** dans la salle de réunion de la faculté des sciences juridiques, économique et sociales d'Oujda, sise à : Complexe universitaire Boulevard Mohammed VI, Hay Al Qods Oujda, à la vente par soumission sous pli fermé et cacheté au plus offrant et aux clauses et conditions générales objet du présent CPS.

ARTICLE 9 : ETAT DU MATERIEL

Le matériel dont il s'agit est mis en vente sans aucune garantie. L'adjudicataire qui déclare bien le connaître, l'accepte dans l'état où il se trouve et ne pourra à aucun moment, sous aucun prétexte et pour quelque cause que ce soit prétendre à une indemnité ni renoncer à l'adjudication sous peine de perte de son cautionnement.

ARTICLE 10 RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

La FSJESO n'est pas tenu de donner suite à la présente mise en concurrence. Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à une indemnité dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées.

Le matériel réformé objet de cette vente sera attribué au plus offrant. Dans le cas d'offres égales, la vente sera attribuée par tirage au sort.

ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement du montant total de l'acte d'engagement se fera par le titulaire au plus tard deux (02) jours après la notification de la cession du matériel. Le titulaire ne peut récupérer le matériel objet de la vente qu'après le versement de la somme totale de l'acte d'engagement au compte de la faculté et des sciences Juridiques économiques et sociales d'Oujda sous le numéro : **310 570 101 302 470 204 910 148 ouvert à la Trésorerie Provinciale d'Oujda.**

ARTICLE 12 : DELAI D'EXECUTION DU LOT

L'acquéreur prendra les dispositions nécessaires pour récupérer l'ensemble de la vente dans un délai de **04 (quatre) jours** après la notification de la cession du matériel. L'enlèvement et le transport sont à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 13: RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

Tous les soumissionnaires doivent se conformer aux lois en vigueur au Maroc, notamment la législation du travail.

ARTICLE 14 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Toute offre de prix par le seul fait de sa présentation, comporte reconnaissance de la nature du matériel réformé et du lieu de son stockage. En conséquence, il ne sera admise aucune contestation ultérieure portant sur la qualité du matériel à céder et les difficultés d'enlèvement.

ARTICLE 15 : REGLEMENT DES LITIGES

En aucun cas la faculté et des sciences juridiques économiques et sociales d'Oujda ne sera tenue pour responsable des accidents survenus, pour quelques causes que ce soit au personnel de l'attributaire et au matériel à l'occasion, des manipulations du matériel vendu lors de son enlèvement.



Tout litige qui pourra surgir à l'occasion de l'exécution du présent CPS sera de la compétence exclusive des tribunaux de la ville d'Oujda statuant en matière administrative.






ARTICLE 16 : REVISION DES PRIX

Les prix proposés seront fermes et non révisables








ARTICLE 17 : DESCRIPTIF DES LOTS









- **Lot n°1 : Matériels informatiques.**

<i>Désignations</i>	<i>Qté</i>	<i>Illustrations</i>
<i>Unité centrale</i>	<i>90</i>	
<i>Ecran</i>	<i>101</i>	

<i>Désignations</i>	Qté	<i>Illustrations</i>
<i>Imprimantes</i>	35	
<i>Clavier</i>	104	
<i>Souris</i>	33	
<i>PC portables</i>	02	
<i>Macbook pro 17 2,6 DD</i>	01	
<i>Scanner</i>	06	

▪ **Lot n°2 : Matériels et mobiliers de Bureau.**

<i>Désignations</i>	<i>Qté</i>	<i>Illustrations</i>
<i>Machine d'impression</i>	<i>04</i>	
<i>Table Etudiant</i>	<i>500</i>	
<i>Chaise semi -métallique</i>	<i>328</i>	
<i>Armoire métallique mini</i>	<i>02</i>	
<i>Fauteuil président</i>	<i>48</i>	
<i>Fauteuil visiteurs</i>	<i>03</i>	
<i>Chaise visiteur</i>	<i>17</i>	

<i>Bureau semi métallique</i>	08	
<i>Casier clapet à 10 cases</i>	06	
<i>Copieur</i>	17	
<i>Tables des amphis en bois</i>	94	
<i>Classeur métallique à 4 tiroirs</i>	04	
<i>Classeur métallique à 2 tiroirs</i>	02	
<i>Tableau en bois</i>	05	
<i>Table Informatique</i>	25	

- Lot n°3 : Divers « articles de plomberie sanitaires, articles d'électricité ; matériaux de construction ...etc ».

<i>Désignations</i>	<i>Qté</i>	<i>Illustrations</i>
<i>Onduleur</i>	27	
<i>Douchette</i>	06	
<i>Aspirateur</i>	03	
<i>Climatiseur</i>	09	
<i>Porte en aluminium</i>	19	
<i>Appareil téléphonique</i>	16	

<i>Déchetuseuse</i>	03	
<i>Réfrigérateur</i>	01	
<i>Standard téléphonique</i>	01	
<i>Support du climatiseur</i>	04	
<i>Amplificateur</i>	01	
<i>Armoire Câblage</i>	01	

Le Doyen

Le soumissionnaire
Signature (mention « lu et accepté » manuscrite)



كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales

UNIVERSITE MOHAMMED PREMIER
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES
Oujda

ANNEXE I :

ATTESTATION DE VISITE DU MATERIEL

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant pour le compte de : (CIN / Raison sociale)

En qualité de :

Atteste avoir effectué une visite de tous les locaux contenant le mobiliers et le matériels réformés ;
et avoir reçu toutes les explications nécessaires concernant l'objet de cette vente.

Concernant le(les) lot(s) n° :

.....

.....

Conformément aux dispositions de l'article 05 du présent CPS relatif à la vente sur offres de
prix de mobiliers et matériels reformés.

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques Et Sociales d'oujda
(Date, Nom prénom et cachet)

Le Soumissionnaire
(Date, cachet et signature)



كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES Oujda

ANNEXE II

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES Oujda

ACTE D'ENGAGEMENT

A- Partie réservée à l'Administration :

Appel d'offres Ouvert, de la vente sur offres des prix n° 02/2023 /F.S.J.E.S.O

Du 21 /09/2023 à 10:00h

Objet de l'appel sur offres des prix: **la vente de mobiliers et matériels reformés divisée en trois lots.**
Passée en application de l'alinéa 1 du paragraphe 1 de l'article 17 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés des universités, pris en vertu des articles 7 et 9 de la loi n° 69-00, relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques.

B- Partie réservée au concurrent :

a) Pour les personnes physiques :

Je, soussigné :.....(prénom, nom et qualité) , n° CIN :

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la C.N.S.S. sous le n° :.....

Inscrit au registre du commerce de (Localité)

sous le n°.....

N° de patente.....

b) Pour les personnes morales :

Je, soussigné..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :.....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu.....

Affiliée à la C.N.S.S. sous le n°.....

Inscrite au registre du commerce..... (Localité)

Sous le n°.....

N° de patente.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de l'offre conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions

Spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

Lot n°1 : Matériels informatique.

- Montant total (en chiffres) :.....

- Montant total (en lettres) :.....

Lot n°2 : Matériels et mobiliers de Bureau.

- Montant total (en chiffres) :.....

- Montant total (en lettres) :.....

Lot n°3 : Divers «articles de plomberie sanitaires, articles d'électricité ; matériaux de construction... etc ».

- Montant total (en chiffres) :.....

- Montant total (en lettres) :.....

Le concurrent se libérera des sommes dues par lui relatif à la vente citée au-dessus en faisant donner crédit au compte courant ouvert à la trésorerie régionale d'Oujda, au nom de la faculté des sciences juridiques économiques et sociales d'Oujda sous relevé d'identification bancaire (RIB) ;
numéro : 310 570 101 302 470 204 910 148.

Fait à Oujda, le.....

(Signature et cachet du concurrent)



ANNEXE III

BORDEREAU DES PRIX

N° de Lot	Montant de l'estimation	Montant Offert
Lot n°1	21.500 ,00 Dirhams
Lot n°2	50.000,00 Dirhams
Lot n°3	8.500,00 Dirhams
TOTAL	

Arrêté le présent bordereau de prix à la somme de :

.....
.....

Nom, Prénom et signature du soumissionnaire



ANNEXE IV :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

A- Pour les personnes physiques :

Je, soussigné :.....(prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :.....
Affilié à la C.N.S.S. sous le n° :.....(1)
Inscrit au registre du commerce de (Localité)
Sous le n°.....(1).
N° de patente.....(1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Pour les personnes morales :

Je, soussigné..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société)
Au capital de :.....
Adresse du siège social de la société.....
Adresse du domicile élu.....
Affiliée à la C.N.S.S. sous le n°(1)
Inscrite au registre du commerce..... (Localité)
Sous le n°.....(1)
N° de patente.....(1)
N° du compte courant postal-bancaire ou à la
TGR.....(RIB)

- Déclare sur l'honneur

- 1-** M'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle.
- 2-** Que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du Règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 3-** M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différents procédures d'exécution de la présente vente sur offres des prix .
- 4-** M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de la présente vente sur offres de prix.
- 5-** Certifie l'exactitude de renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 6-** Reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par le règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à le
(Signature et cachet du concurrent) (2)

- (1) Pour les concurrents non installés au Maroc ; préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.
- (2) A supprimer le cas échéant.
- (*) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.